



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chaumont, le 14 septembre 2023

Pollution aquatique sur le ruisseau du Clan

Une pollution aquatique ayant provoqué une mortalité piscicole a été constatée le 13 septembre 2023 sur le ruisseau du Clan, territoire de la commune de Senaide dans les Vosges, en limite de la Haute-Marne.

Un barrage permettant de stopper sa propagation a été mis en place.

Si cette pollution n'a pas d'impact sur la consommation d'eau potable, par mesure de précaution, et jusqu'à nouvel ordre, toute pêche est interdite sur le ruisseau du Clan de la commune de Senaide jusqu'à la limite départementale de la Haute-Marne. L'abreuvement direct des animaux d'élevage agricole, des équidés et des animaux de compagnie est interdit à partir d'eau :

- du ruisseau de Clan de la limite départementale des Vosges et jusqu'à sa confluence avec l'Apance située sur la commune de Villars-Saint-Marcellin ;
- de l'Apance et ses affluents, de la confluence avec le ruisseau de Clan et jusqu'à la limite aval avec le département des Vosges.

Ces mesures sont applicables jusqu'au 20 septembre 2023.

Des mesures identiques ont été prises sur le territoire vosgien.

Une surveillance a été mise en place par l'Office Français de la Biodiversité.

Contact Presse :

Lysiane BRISBARE : 03 25 30 22 54/06 86 80 52 55